Sociétés et jeunesses en difficulté
Revue pluridisciplinaire de recherche

n°10 | Automne 2010
Jeunes face à la violence

Analyse des représentations de professionnels impliqués dans deux parcours de sujets dits « incasables »

Analysis of representations of professionals involved in trajectories of two multiproblem subjects

Análisis de las representaciones de los profesionales implicados en dos trayectorias de sujetos denominados "incolocables"

Gillonne Desquesnes, Nadine Proia-Lelouey et Didier Drieu

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/sejed/6837
ISSN : 1953-8375

Éditeur
École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse

Édition imprimée
Date de publication : 1 décembre 2011

Référence électronique
Gillonne Desquesnes, Nadine Proia-Lelouey et Didier Drieu, « Analyse des représentations de professionnels impliqués dans deux parcours de sujets dits « incasables » », *Sociétés et jeunesses en difficulté* [En ligne], n°10 | Automne 2010, document 4, mis en ligne le 01 septembre 2010, consulté le 02 mai 2019. URL : http://journals.openedition.org/sejed/6837

Ce document a été généré automatiquement le 2 mai 2019.

Sociétés et jeunesses en difficulté est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Analyse des représentations de professionnels impliqués dans deux parcours de sujets dits « incasables »

Analysis of representations of professionals involved in trajectories of two multiproblem subjects

Análisis de las representaciones de los profesionales implicados en dos trayectorias de sujetos denominados "incolocables"

Gillonne Desquesnes, Nadine Proia-Lelouey et Didier Drieu

1 Cet article vise à présenter les premiers résultats d'une recherche[1] portant sur le discours de professionnels des services de protection de l'enfance. A partir du parcours reconstitué de deux jeunes, nous avons réalisé une série d'interviews des intervenants qui les ont pris en charge. Ces deux jeunes étaient sortis du dispositif de protection de l'enfance au moment de l'enquête. Ils ont été choisis parmi d'autres comme représentatifs, dans le jargon éducatif, des « incasables » ou des « cas lourds » ou encore des « patates chaudes ». Autrement dit, des jeunes qui mettent en difficulté les équipes et finissent par se faire exclure des différents établissements éducatifs qu'ils fréquentent.

2 Dans un premier temps, en nous référant au discours des professionnels, nous dressons un portrait des troubles de ces jeunes et de leur milieu familial : au-delà du cumul d'évènements négatifs dans leur vie, nous souhaitons montrer que la description de ces « incasables » par les professionnels recouvre un tableau clinique proche des conduites psychopathiques. Bien entendu, il ne s'agit pas de faire un diagnostic des deux sujets mais de mettre en évidence le tableau clinique qui émerge du discours des professionnels, et pourtant, jamais évoqué comme tel.

3 Dans un second temps, nous présentons les caractéristiques communes aux parcours institutionnels et tentons d'analyser les raisons du cumul des dysfonctionnements institutionnels identifiés, qui ont eu pour effet de démultiplier les problèmes.

4 Enfin, nous concluons sur la question du « psy[2] » dans l'institution éducative : malgré les difficultés rencontrées par les intervenants dans les prises en charge de ces « chevaliers de Thanatos » selon l'expression de Chartier et Chartier[3], une institution éducative doit pouvoir être soignante à la fois par l'aide à la compréhension du fonctionnement psychique de ces sujets et par le soutien aux équipes éducatives qui ont à s'y confronter et à les contenir.

1. Eléments de repères

Les jeunes dits « incasables » dans la littérature

5 Depuis peu, des études ont remis au goût du jour la notion « d'incasable », comme le montre l'appel d'offre thématique récent (2006) de l'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED). La notion « d'incasable » n'est pourtant pas nouvelle, elle serait apparue dans les années 1980 dans les champs de la délinquance et de l'éducation spécialisée sous la plume de Chartier[4].

6 Menée dans une perspective de sociologie compréhensive, la recherche de Jean-Yves Barreyre *et al.*[5] s'est intéressée à la trajectoire de vie et l'histoire institutionnelle de ces jeunes dits « incasables ». De cette enquête, on retiendra que leur parcours de vie (80 en tout), rétrospectivement reconstruits, sont émaillés d'évènements négatifs et/ou traumatiques. De son côté, la recherche de Michèle Guigue *et al.*[6], dans une perspective interactionniste, est centrée sur le rapport à l'école de « l'incasable » qui est aussi un « décrocheur scolaire ».

7 Le terme « incasables » est également utilisé dans les travaux sur la délinquance (sans bien sûr se confondre avec ce dernier terme), en référence à des mineurs qui, outre d'être délinquants, ne peuvent s'adapter en raison de leurs problèmes psychologiques aux établissements relevant de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Dans ce secteur, ces jeunes difficiles sont également appelés « borderline[7] » pour renvoyer à leur situation d'entre-deux : entre les établissements relevant de la psychiatrie et ceux prenant en charge la délinquance. Jacques Bourquin[8], dans son article où il revisite les dispositifs de l'Education surveillée destinés aux mineurs les plus difficiles, estime que ces jeunes « incasables » ont toujours existé mais que leur dénomination a varié selon les époques. Ainsi, des jeunes « inéducables » ou « inamendables » de la fin du XIXe siècle - début du XXe, on serait passé aux « cas résiduels » dans les années 1950 puis aujourd'hui aux « incasables ».

8 Dans la littérature, on remarque qu'au terme « incasable » se substituent fréquemment les expressions de « jeunes en grande difficulté » ou « d'adolescents difficiles » ou bien encore, et ce dans le cadre d'études psychologiques, « d'adolescents violents[9] ». Pour les auteurs d'obédience psychanalytique qui ont mené des supervisions d'équipes éducatives, ce mot « incasable » recouvre les troubles psychopathiques. Par exemple, Jean-Pierre Chartier[10] analyse ce terme à partir de sa conception ternaire des 3D : Déni, Défi, Délit à laquelle Jacques Selosse[11] ajoute le D de délocation pour renvoyer à l'absence de place de ces sujets au sein de la société. De son côté, Jean-Pierre Pinel[12] se centre sur l'agir de ces adolescents violents qu'il interprète comme une répétition d'une scène archaïque. Pour Serge Lesourd[13], les conduites déviantes des adolescents, dont il souligne, comme Hubert Flavigny[14], la faiblesse du narcissisme primaire, sont aujourd'hui à replacer dans le cadre général du déclin de la fonction paternelle. Enfin, Laurence Libeau Mousset et *al.*

[15] s'intéressent à la fois aux facteurs individuels (recherche d'un cadre sécure plutôt que déni de la loi) et institutionnels (difficulté à accepter un travail en commun dans une logique de défense des territoires) qui viennent renforcer les parcours « d'incasabilité ».

Méthodologie et déroulement de la recherche

9 Nous avons enquêté sur deux situations de jeunes, un garçon : J. et une fille : L. Sortis du dispositif de protection de l'enfance au moment de l'enquête, ils ont été sélectionnés par le service d'Aide sociale à l'enfance en fonction de deux critères : l'aspect chaotique de leur parcours institutionnel et le fait que leur prise en charge ait posé de nombreux problèmes aux travailleurs sociaux intervenus. Le choix de ces deux parcours particuliers ne vise pas la représentativité mais l'exemplarité de trajectoires qualifiées de difficiles en protection de l'enfance. Nous avons ainsi opté pour une démarche qualitative qui présente, selon D. Le Gall[16], l'intérêt de réinterroger l'ensemble plus large auquel appartiennent ces jeunes (« les incasables »).

10 Dans un premier temps, il a fallu reconstituer leur itinéraire institutionnel par le biais de dossiers ; ensuite nous avons contacté les professionnels, principalement des secteurs éducatif, mais aussi médico-social et judiciaire, qui étaient intervenus dans la trajectoire institutionnelle de ces jeunes. Nous leur avons demandé s'ils acceptaient d'être interviewés sur la trajectoire tant personnelle qu'institutionnelle de ces jeunes. Cette prise de contact s'est faite après avoir obtenu l'accord des différentes institutions concernées.

11 La plupart des entretiens ont été réalisés individuellement cependant, certains étaient collectifs, le binôme le plus fréquent étant chef de service et éducateur référent. Certains entretiens ont été soigneusement préparés par les éducateurs qui avaient préalablement réfléchi à ce qu'ils souhaitaient nous transmettre. Certains avaient même consulté le dossier du jeune (journal de bord, rapports, courriers, *etc.*) avant notre venue ou l'avaient sous les yeux lors de l'entrevue.

12 Notre guide d'entretien, portant sur leurs représentations, comprenaient quatre grands thèmes : 1) les troubles présentés par le jeune, 2) l'environnement familial, 3) la mesure éducative et l'accompagnement mis en œuvre, 4) leur analyse des causes de l'échec des prises en charge.

13 Nous avons ainsi réalisé dix-huit entretiens qui rassemblaient la plupart des professionnels intervenus auprès de ces deux jeunes à un titre ou à un autre, à un moment ou à un autre. Nous avons ensuite réalisé une analyse de contenu thématique de l'ensemble des entretiens.

14 Notre propos consiste à reprendre les quatre grandes orientations de notre grille et à présenter l'ensemble des thèmes mis en évidence par l'analyse, soulignés à chaque fois sous forme de sous-titres. Pour chacun d'entre eux, nous rendons compte du discours des professionnels que nous discutons au regard de la littérature spécialisée dans le domaine.

2. Le jeune et son environnement familial

Carence et violence : deux traits dominants dans les représentations de L. et J.

Les carences

15 Ce sont les carences affectives, ou la privation d'attachement, connues tôt dans l'enfance, qui constituent le cœur des représentations des professionnels concernant ces deux jeunes. Ainsi, certains professionnels évoquent à leur propos des situations d'abandon par leur mère. Ces manques affectifs précoces et qui perdurent, expliquent selon eux, l'impossibilité d'attachement et l'absence de confiance dans l'adulte.

> « Quand la maman partait, les enfants étaient laissés à la maison. Elle partait sans nous prévenir. La jeune rentrait chez elle : "y a plus de quoi manger à la maison ! Y a plus personne à la maison !" Bon ! ... C'était une voisine qui soit disant avait la charge de s'occuper des petits, d'aller voir de temps en temps. » (Intervenant Maison d'enfants à caractère social [MECS])

16 Aux carences affectives s'ajoutent chez ces jeunes des carences éducatives qui correspondent à un manque ou à une absence d'encadrement, de surveillance, de règles illustrés par des expressions telles que « manque de cadre », « pas d'interdit », « vie sans contrainte ». Autre facette concernant l'éducation : leur scolarisation s'avère particulièrement perturbée. Avant même l'entrée dans le dispositif de protection de l'enfance, ces deux jeunes posent en effet de nombreux problèmes au sein de leur établissement scolaire : absentéisme fréquent, menaces, agressions des élèves ou des enseignants. L'arrêt de la scolarisation a lieu bien avant seize ans chez ces jeunes « décrocheurs » précoces du système scolaire pour lesquels aucune difficulté d'ordre intellectuel n'est mentionnée.

La violence

17 Dès la pré-adolescence, la violence, auto-agressive (mutilations, scarifications, tentatives de suicide) ou hétéro-agressive (vols, vandalismes, agressions), caractérise leur manière d'être comme leurs relations sociales. Pour dresser le portrait de ces jeunes, les professionnels interviewés utilisent volontiers les images « d'enfant sauvage » ou « de lion en cage[17] ». La jeune fille notamment est perçue par tous les interlocuteurs comme étant quelqu'un dans une « grande colère ».

18 Ces deux jeunes sont décrits comme étant dans une délinquance précoce (provocations, intimidations, agressions physiques, *etc.)* bien qu'ils soient l'objet d'une prise en charge au titre de l'assistance éducative. Ces violences, éléments les plus visibles, constituent autant de signes que les professionnels interprètent (et ressentent) comme un mal être, une manifestation de la destructivité qu'illustre l'image de « Chevaliers de Thanatos » utilisée par Jean-Pierre Chartier. A cette violence, il convient de rajouter une consommation excessive d'alcool et de drogue dans laquelle les sujets cherchent à s'oublier ou à s'évanouir comme le dit Serge Lesourd[18]. L. nous en donne un bon exemple puisqu'elle est allée, entre autres, jusqu'au coma éthylique. Cette souffrance est clairement perçue dès le départ de la prise en charge et durant tout le temps des parcours contrairement à l'hypothèse que font jean-Yves Barreyre et al. d'une non-lecture de la

souffrance initiale du jeune. Cependant, elle est perçue comme hors de leur champ de compétences :

> « Il fallait autre chose que de l'éducatif ... C'est hors de nos compétences (...) Tous les symptômes qu'il avait ont continué à se développer parce qu'il n'y avait pas la partie soin. » (Intervenants foyer de l'enfance)

19 Ainsi, si les professionnels ne dénomment pas les troubles, certains d'entre eux ont bien conscience que ce qu'ils observent renvoie à une forme psychopathologique précise, qu'ils ne peuvent identifier.

Une pathologie qui au final n'arrive pas à dire son nom

20 Tous les intervenants sont unanimes pour dire que la délinquance de ces deux jeunes n'était jamais stoppée. On retrouve une relation défaillante à la loi que Serge Lesourd évoque chez ces jeunes qu'il qualifie de « désarrimés du social et de ses lois[19] ». Cependant, chez les professionnels que nous avons rencontrés, la relation entre délinquance et vécu carencé des jeunes n'est pas faite comme si les deux aspects de ces jeunes (sujets en souffrance, sujets délinquants) étaient clivés. Ce lien est pourtant fait dans la littérature depuis Donald W Winnicott[20] pour qui la privation affective constitue la condition nécessaire à l'émergence de comportements délinquants ou d'une tendance antisociale.

21 Au total le tableau, qui nous est globalement dressé des attitudes et des troubles présentés par ces jeunes est congruent avec celui que fait Jean-Pierre Chartier des personnalités à conduites psychopathiques marquées par l'absence d'élaboration mentale au profit de réponses agies. Quoique ce concept ait fait l'objet de multiples débats actuellement non tranchés[21], un tableau extrêmement précis de ce trouble et de sa prise en charge en institution, a été dressé par Hubert Flavigny[22] à la fin des années 1970[23]. Liées à des discontinuités dans les premières relations affectives, les conduites psychopathiques constituent une pathologie carrefour où se croisent dimensions psychosociales, perturbations familiales et pathologies individuelles[24].

L'environnement familial comme source de vulnérabilité

Absence de cadre, poly-maltraitance et forte précarité socio-économique

22 Les différents professionnels interviewés se représentent l'environnement familial comme la cause de tous les troubles présentés par les deux mineurs. Le trait le plus saillant, à leurs yeux, est l'absence de cadre, de loi, de repères, de limites, d'interdit : les enfants sont livrés à eux-mêmes et vivent dans le quartier. Ce quartier est à la fois vu comme favorisant une socialisation déviante (inscription des jeunes dans des réseaux de trafic de drogue, vie dans les caves, vision de scènes sexuelles, *etc.*) et comme un lieu de vie pour la bande, substitut de famille pour le jeune : « Son quartier, c'est tout ce à quoi elle se raccroche » (Intervenant MECS).

23 Les éducateurs évoquent ensuite des maltraitances subies ou tout au moins fortement suspectées. Un des jeunes leur déclare avoir subi un abus sexuel par son père et/ou son frère, se rétracte puis l'affirme à nouveau sans qu'il n'y ait jamais eu de démarche auprès de la justice. Autre illustration, le récit de la violence physique avec arme blanche d'une des mères sur ses enfants. Les relations familiales sont donc marquées par une victimisation multiple sur un fond général de carences qu'illustre la notion de « contexte

familial hautement dysfonctionnel[25] ». L'existence de conflits se réglant par la violence dans les liens familiaux est également mentionnée par les professionnels à différents niveaux générationnels : mère/enfant, enfants entre eux, mère/conjoint, mère/grand-mère. En revanche, l'origine de ces conflits demeure trouble.

24 A ces divers traumatismes subis, les professionnels évoquent, pour finir, un environnement de vie dominé par la précarité économique, les mères de L. et J., issues de l'immigration[26], connaissent une absence d'insertion professionnelle et d'intégration sociale.

Filiation et place du père

25 Le premier élément qui ressort des discours des professionnels concernant L. et J. est un problème de filiation qui se traduit tantôt par une absence non expliquée du père, tantôt par un père inconnu ou bien encore par un père avec qui le jeune n'a plus de contact. L'image du père peut aussi être dévalorisée ou susciter un sentiment de honte chez le jeune. D'une manière générale, la représentation du père demeure floue et contradictoire. Dans le cas de L. par exemple, on constate de nombreux avis divergents : pour les uns le père est décrit comme souffrant d'une maladie invalidante et vivant en foyer. Pour d'autres, il vit à l'étranger après avoir commis des délits. Pour d'autres encore, il est handicapé suite à un accident.

26 La très faible présence des pères n'est pas une donnée nouvelle dans le travail éducatif et de fait, la mère constitue l'interlocuteur principal de l'institution. La sous-représentation des pères peut être interprétée comme significative de la place mouvante qu'ils occupent au sein du système de parenté et « de leur désengagement par rapport à leurs fonctions parentales[27] ». De plus, il existe, selon Castelain Meunier, une sous-sollicitation des pères en tant qu'éducateurs opposée à une sur-responsabilisation des mères[28].

Des relations maternelles perturbées

27 De façon générale, les professionnels évoquent une souffrance marquée dans les relations familiales. Pour L., comme pour J., les relations avec la mère sont décrites comme étant de l'ordre du rejet et de la haine mais aussi empreintes d'ambivalence pour l'une et du registre fusionnel pour l'autre.

28 On est frappé par les « messages d'anti-vie[29] », exprimés, selon les professionnels, explicitement par chacune des mères devant leurs enfants : « le jeune est une erreur » ou bien, il est « né par hasard », sa mère déclarant ne pas avoir pu avorter. L'enfant peut être vu par elle comme victime du mauvais sort ou comme « le diable ».

29 On constate par ailleurs un parcours de vie chaotique des mères elles-mêmes : antécédents de placement pour l'une, parcours jalonné d'abandons pour l'autre ; la quête affective dans laquelle elles se trouvent explique, selon les interviewés, leurs relations chaotiques avec les hommes (« passer d'un homme à l'autre »). La notion de transmission transgénérationnelle est alors mobilisée par les intervenants en tant que théorie explicative.

30 Ces deux mères sont aussi décrites comme souffrant de problèmes psychologiques : suicidaire, dépressive, anorexique pour l'une, « adolescente », « démissionnaire » pour l'autre, toutes les deux dépassées par leurs enfants ou qui « n'en peuvent plus ». Les professionnels concluent fréquemment à « une inversion des rôles générationnels » : le

frère aîné « fait office de père de façon inadéquate » et la mère se positionne comme « une bonne copine ».

31 Ces éléments rejoignent l'analyse de Jean-Pierre Chartier[30] des jeunes souffrant de troubles psychopathiques, qui cumulent non seulement des carences mais aussi un « échec de la métaphore paternelle » (père non investi par la mère comme tiers dans la relation duelle ou père disqualifié par sa violence).

32 Par ailleurs, pour J., la mère est décrite comme dépendante de la drogue et/ou de l'alcool avec un passé carcéral. Certains membres de la famille ont aussi été incarcérés. Le jeune, alors qu'il est enfant, assiste à la maison à des scènes en tout genre :

> « Il voyait des choses que des jeunes de cet âge-là ne devrait pas voir : alcoolisme de la mère, absorption massive de toxiques par le compagnon de la mère avec des scènes à connotation sexuelle. La maman avait une chambre qui était un salon séparé par un rideau. Là, il entendait tout. La jeune sœur avait même vu des scènes auxquelles elle n'aurait pas dû assister où ils se tapaient dessus à certains moments, de violence sexuelle, de prise de drogue ou d'alcool. C'était quand même pas un climat favorable pour y laisser les enfants. » (Intervenant foyer éducatif)

33 De plus, selon les professionnels interviewés, s'installe au fil du temps une connivence entre la mère et le jeune lors des actes de délinquance.

Une vision contradictoire de la sociabilité des jeunes et de leur famille

34 La représentation de la sociabilité de chacune des mères varie d'un professionnel à un autre : parfois la mère est décrite comme seule et isolée, en froid et en conflit avec sa parenté ; parfois elle est décrite comme entourée à la fois par sa famille étendue et des voisins. Il en est de même pour la sociabilité des deux jeunes, parfois décrits comme seuls et n'ayant pas d'amis, parfois décrits comme entourés d'une bande de copains et « connaissant tout le monde ». Ce cercle d'interconnaissances, habitants du même quartier, est aussi celui avec qui le jeune commet des délits. Le quartier, comme nous avons pu le signaler, n'est pas un espace anonyme, il est présenté comme un lieu refuge, le lieu d'une intense sociabilité mais aussi le lieu de la « galère ».

35 Christian Léomant[31] rappelle que « les travailleurs sociaux connaissent peu les réseaux sociaux des jeunes et des familles ». Le travail social tel qu'il est pratiqué en France s'appuie peu sur la connaissance des réseaux personnels des familles et de leurs ressources[32].

Pour conclure sur le jeune et sa famille

36 Les professionnels interviewés donnent l'image d'un milieu familial pathologique. Ces constats reposent la question de l'influence des caractéristiques du milieu familial (statut socio-économique bas, déviance et toxicomanie des parents, conflits et violence conjugale, problèmes de santé mentale, antécédent de placement, défaut de surveillance des enfants) sur le développement de l'individu et sa construction psychique. A la faveur des deux situations étudiées, on peut penser que dans les cas des jeunes dit « incasables », l'ensemble de ces dimensions sont présentes et interagissent entre elles. Pour le dire autrement, ces jeunes dits « incasables » cumuleraient tous les facteurs de risque repérés dans la littérature sur les conduites violentes ou délinquantes.

37 Il est intéressant de s'interroger sur les raisons de la difficulté des professionnels à repérer ce qui relève, à nos yeux, de la problématique psychopathique. Si les deux jeunes

dont on vient d'analyser les parcours, montrent un profil ou une « empreinte » psychopathique, nous n'oserions prétendre que tous les « incasables » relèvent de cette pathologie. Néanmoins, on peut s'interroger sur l'absence de référence à ce tableau clinique chez les professionnels. La généralisation hâtive et la stigmatisation, telle qu'elle est dénoncée notamment par Lurent Mucchielli[33], constituent probablement une crainte puissante et la raison majeure de cette non-énonciation. De fait, dans son texte fondateur sur la psychopathie, Hubert Flavigny insiste sur le danger d'étiquetage de ces sujets en raison de la connotation extrêmement négative[34] de la notion de psychopathe et de son caractère fixiste, c'est pourquoi il conseille de la bannir du vocabulaire du travail social. Pourtant nous avons souhaité l'utiliser sous sa forme atténuée de « conduites » ou « d'empreinte » car il nous semble que sa non-utilisation fonctionne comme un *non-dit* et qu'à défaut de pouvoir nommer les choses, il n'est plus possible de les *penser*, privant les intervenants d'une meilleure compréhension des mécanismes psychologiques en jeux dans lesquels ils seront inévitablement pris[35]. La situation est alors délicate entre le risque d'une étiquette, qui fixe les jeunes dans une figure d'épouvante de l'imaginaire social, et l'absence de repères sur leur fonctionnement psychique, qui empêche toute compréhension de la mise en œuvre de leur « paradoxalité » et de leur destructivité.

3. Le jeune et son parcours institutionnel

Caractéristiques des parcours institutionnels de L. et J.

38 La reconstitution fait apparaître des trajectoires toutes sous mandat judiciaire dont les éléments communs sont : une absence d'adhésion à la mesure éducative, un premier placement qui se passe mal, des moments de « vide » où la mesure est suspendue, des agressions au cours des prises en charge, des jeunes qui sont progressivement « fichés », une succession de « ratés » dans les prises en charge. Dominent aussi, chez les professionnels interviewés, des sentiments prononcés d'impuissance et la sensation d'un travail toujours effectué dans l'urgence.

L'importance du premier placement

39 Pour l'une comme pour l'autre situation étudiée, on constate que le premier placement se passe mal. Il débute à 11 ans pour J. et à 14 ans pour L. Les professionnels sont nombreux à souligner le caractère tardif de ce premier placement[36]. Notons que selon Jean-Yves Barreyre *et al.*, la première séparation d'avec le milieu familial, notamment la mère, est un élément clé dans la compréhension des parcours.

40 Ainsi, pour J., le premier placement a lieu dans un foyer de l'enfance qui devait à l'origine l'accueillir avec sa fratrie qui finalement ne sera pas placée. Cette première séparation aurait été vécue par le jeune comme une sanction, J. se vivant comme « mauvais ». Les professionnels notent que le jeune ne comprend pas son placement, pleure, dit vouloir en finir, qu'il va fuguer, menace de se défenestrer et se scarifie. Pour L., la première séparation correspond au moment de l'adolescence, période de bouleversement et de quête d'identité. D'ailleurs, la jeune revendique haut et fort son appartenance à une autre culture. Elle vit le placement à la fois comme une sanction (il fait suite à un délit) et comme un rejet de la part de sa mère qui souhaite, d'après les professionnels interviewés, « s'en débarrasser ».

L'absence d'adhésion des parents à la mesure éducative

41 Tous les professionnels mettent en avant la difficulté et/ou l'impossibilité d'un travail avec les mères respectives des deux jeunes. Dans le cas de J., sa mère n'est pas toujours présente aux différents rendez-vous proposés. Elle est décrite comme non-opposante mais « n'aidant pas son fils à être bien dans le placement » ou bien encore elle « banalise les difficultés de son fils bien qu'elle en ait peur ». L'absence ou la difficulté d'adhésion de ces mères au placement entraîne alors selon les professionnels une non-adhésion du jeune à la mesure.

42 Le travail avec le père de ces jeunes est très rarement mentionné. La seule situation rapportée est l'entretien d'admission en foyer éducatif de L. auquel son père a été convié, mais la vision de cette entrevue diffère totalement d'un interlocuteur à l'autre. Pour l'éducatrice, cet entretien s'est mal passé puisque le père de la jeune aurait été « viré » de l'entretien sans qu'il ne comprenne pourquoi, ce qui lui fait dire que le père n'a jamais été considéré comme un interlocuteur valable. Le chef de service relate cet entretien de façon bien différente : il insiste sur le désir d'intégrer le père au travail éducatif.

Le jeune dans l'institution

Des ruptures dans les prises en charge

43 Les « moments de vide » dans les prises en charge sont nombreux. Il s'agit en fait de moments paradoxaux puisqu'il existe une mesure de protection pour le mineur mais qui, pour diverses raisons, ne peut être appliquée. Par exemple, J., théoriquement placé au foyer de l'enfance en est exclu après y avoir commis des vols et retourne chez sa mère. Il en résulte, pour l'institution, une situation confuse qui se reproduit à nouveau à la fin de la troisième prise en charge en foyer éducatif : J. retourne de nouveau chez lui et commet divers délits. Les représentants des institutions ont bien conscience de répéter les ruptures et les manques affectifs connus par les deux jeunes dans leur environnement familial, en particulier dans la relation avec leur mère.

> « Là où on fait du mal, c'est quand on dit : "on ne peut plus te garder" surtout pour des gamins qui sont dans des problématiques abandonniques. Je crois que c'est ça, faut pas lâcher mais il faut qu'on ait les moyens de ne pas lâcher. Le risque, c'est quand l'institution passe à l'acte parce que c'est tous des grands carencés, ces mouflets-là, quand on recommence à reproduire ce qu'ils ont vécu, je crois que c'est là-dessus qu'il faut qu'on travaille. » (Cadre MECS)

44 Le magistrat interviewé, qui dénonce une « démission », voire une « dérive » des institutions éducatives, condamne vivement cette reproduction par l'institution des dysfonctionnements et des discontinuités vécus par les jeunes. Il refuse d'être « instrumentalisé » par les structures éducatives qui cherchent à se débarrasser d'un mineur difficile et récuse l'idée sous-jacente selon laquelle le mineur doit mériter sa protection.

Violences ou abus durant l'accueil en institution

45 Au cours de la première prise en charge, L. agresse une éducatrice et J. commet un abus sexuel. Ces évènements contribuent à forger la représentation d'un jeune dangereux à la fois pour les autres enfants accueillis et pour l'équipe éducative. De façon unanime, les

professionnels soulignent le fait que par l'expression de leur violence, ces deux jeunes sont des éléments perturbateurs et insécurisants pour les autres enfants accueillis. Tous mentionnent comme une « limite de l'institution » cette violence et le fait que les professionnels sont là avant tout pour protéger les autres enfants. Cette image d'un jeune dangereux est brandie comme contraire au profil du public accueilli dans l'établissement :

> « Nous, on est une MECS et pas un foyer éducatif ! » (Intervenant MECS).

46 Selon Jean-Pierre Pinel, ces passages à l'acte envers l'institution « peuvent ouvrir sur la menace, réelle ou imaginaire, d'une mise à mort des membres de l'équipe et/ou des sujets accueillis par l'institution[37] ». L'institution réagit en instaurant des séjours de rupture (lieu de vie, famille d'accueil) afin de soulager à la fois le personnel éducatif et protéger les autres enfants ce qui, pour le jeune, constitue une rupture supplémentaire.

Les « conduites d'échappement[38] »

47 Signalons la fréquence des « conduites d'échappement » comme les fugues mais aussi les comportements de rejet tels qu'ils sont classiquement décrits à propos des enfants carencés.

> « Elle faisait tout pour qu'on la rejette. Elle ne voulait pas participer aux repas. Elle s'était mise tout le monde à dos. Malgré les repas Kasher, elle ne voulait pas, "on était des porcs". Elle ne voulait pas s'inscrire dans la vie de l'internat, elle était sans arrêt en fugue (...) C'était impossible de s'installer autour d'une table pour parler, c'était de la violence, très très dure, un langage costaud (...) Ca n'a jamais été plus loin que des menaces verbales ... elle m'a bien rebaptisée ! Ce n'était pas à moi qu'elle s'attaquait, à ma personne. On savait que c'était une jeune avec qui ça pouvait partir ... au moindre truc ... On n'était pas vraiment rassuré... » (Intervenant MECS)

48 Dans leurs comportements violents au sein des établissements, compris comme une manière de montrer et recréer la configuration des liens familiaux, le risque est alors la mise en place d'une « alliance psychopathique » entre ces sujets et l'institution. En effet, Pinel considère que cette attaque du cadre et les réponses données par l'équipe éducative relèvent bien d'un mouvement « transféro-contre transférentiel institutionnel[39] ».

49 Alors même qu'ils évoquent leur collaboration avec diverses structures dans des champs comme l'insertion ou la scolarité, certains professionnels se sentent particulièrement seuls dans la prise en charge de ces jeunes : « On ne savait pas vers qui se tourner » relate un cadre de foyer éducatif. A aucun moment, les structures du secteur pédopsychiatrique ne sont citées comme des lieux avec lesquels un travail a pu être possible, on est ainsi loin d'un partenariat. La difficulté à travailler avec le secteur de l'éducation spécialisée est également mentionnée. Le décloisonnement - autrement dit le fait d'échanger pour savoir ce que fait l'autre intervenant et ainsi agir à son tour de façon cohérente - apparaît ici comme une condition nécessaire à la prise en charge de ces adolescents difficiles.

Le jeune exclu et « fiché »

50 La fin de placement par exclusion est la réponse la plus courante mise en place par les établissements qui simultanément « saturent » et « sanctionnent ». Selon les professionnels, ces jeunes sont alors rapidement « fichés » par la Mission protection de l'enfance (MPE) et font l'objet d'âpres négociations entre directeurs d'établissements pour la poursuite de leur placement. Autrement dit, les effets négatifs du premier placement s'enchaînent et se cumulent dans la trajectoire :

> « Quand l'établissement nous dit : "il faut le mettre ailleurs", à nous de trouver l'endroit, parfois on se trompe. C'est une chaîne qui va *crescendo* : le premier a peur, le deuxième a un peu plus peur, *etc.* » (Intervenant Aide sociale à l'enfance [ASE])

51 Le second placement de L. en foyer éducatif où elle est d'ailleurs présentée comme une « furie », ne s'est pas bien déroulé. Éducateurs comme chef de service expriment clairement qu'ils n'en voulaient pas :

> « Son dossier, c'était un dossier qu'on avait refusé. Déjà nous, on était dans le rejet presque, au vue de la situation, sans connaître la jeune, sur dossier eu égard à ses passages à l'acte et à sa violence. (...) On avait connaissance de tout ça, on attendait un peu avec les griffes dehors (...) On n'a pas été très clairvoyants, on n'a pas fait une bonne analyse de sa situation au moment où on l'a accueillie. Je trouvais qu'on a, sans s'en rendre compte, reproduit ce qu'elle vivait sous une autre forme bien sûr, pas aussi violent mais en tout cas, c'était une forme de violence, dans une sorte de non-accueil, d'accueil sous condition : "t'es sous surveillance", "on te donne même pas ta chance", je crois que l'accueil n'a pas été bon (...) Y a des fois, je suis pas loin de penser qu'on a créé les conditions pour nous donner raison nous-mêmes. On ne peut pas l'accueillir, elle sera violente, finalement elle l'a été et ça nous donne raison. » (Cadre foyer éducatif)

52 Selon cet intervenant, l'arrivée de la jeune fille tombait particulièrement mal, l'équipe ayant été auparavant « secouée » par l'accueil d'un autre jeune difficile. Il se fait alors dans un contexte de conflit avec la MPE et au sein d'une équipe éducative tendue. Dès le premier soir, L. menace une des éducatrices.

Analyse des causes institutionnelles de « l'incasabilité » de L. et J.

Une succession de « ratés » divers dans les prises en charge

53 Selon les professionnels interviewés, il existe des « loupés », insuffisances ou incohérences dans les prises en charge mais leur représentation est différente selon les interlocuteurs. La mesure de suivi éducatif en milieu ouvert, première mesure dans le parcours de L. effectuée par le service d'une MECS, est vue comme une erreur par le professionnel de l'ASE car elle ne fait pas assez rupture compte tenu du danger présenté par le milieu de vie. Pourtant, les intervenants de ce même établissement considèrent, à l'inverse qu'il aurait fallu la prolonger. Pour L., qui était contre son placement et refusait d'intégrer l'internat, les éducateurs décident de prendre acte de son absence et d'accepter ses allers-retours entre l'établissement et le quartier. Pour certains professionnels, la proximité géographique du lieu de placement avec le domicile du jeune est une véritable incohérence et permet d'expliquer les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la mesure éducative : « Si J. n'est jamais entré ici, c'est bien parce que le quartier X, il est à 300 mètres ! » (Intervenant foyer éducatif). On retrouve les mêmes incohérences institutionnelles lors de son premier placement en foyer de l'enfance.

54 Il est mentionné que celui-ci devait être accueilli avec l'ensemble de sa fratrie alors qu'il n'entre plus dans les critères d'âge (il a 11 ans), J. est finalement placé seul, l'institution dérogeant ainsi, selon le professionnel interviewé, à son cadre institutionnel. De plus, lors du second placement, le travail effectué par l'équipe éducative est, selon un intervenant, « sabré » par le juge des enfants qui aurait « incendié » l'équipe devant le jeune lors de l'audience :

> « En fait, on avait devancé, on avait demandé à l'époque soit une main levée du placement parce que c'est vrai que le placement n'avait plus aucun sens, soit un suivi par le service X de l'ITEP[40]. Dans la mesure où ce placement était

> excessivement compliqué pour tout le monde, il était déjà retourné chez lui, la juge nous a fait savoir que nous étions hors la loi. Mais devant le jeune. Elle a eu tout à fait raison de rappeler ces choses-là, mais ça n'aurait pas dû se faire devant le jeune. » (Intervenant foyer de l'enfance)

55 Enfin, au cours d'une audience, dans le cadre du troisième placement en foyer éducatif, sont communiquées des informations contradictoires : un service spécialisé rend un rapport d'expertise psychologique dont la conclusion indique le danger qu'il y a à séparer le jeune de sa mère alors même que le foyer éducatif travaille précisément cette séparation avec lui.

56 Dernier point, les professionnels constatent que lorsque sont survenus des changements dans la vie institutionnelle des établissements, ceux-ci ont très souvent eu des répercussions sur la prise en charge des jeunes la rendant encore plus confuse. C'est, par exemple, un changement de chef de service dans l'établissement ou bien encore la restructuration de l'association.

Une absence de rappel à la loi sociale

57 Durant les mesures, lors des infractions ou des délits commis par les jeunes, le rappel à la loi n'est pas effectué par le magistrat mais par une autre personne relevant de l'éducatif. C'est, par exemple, un cadre de l'établissement qui l'effectue à l'encontre de J. lorsqu'il commettra une agression sexuelle. De même, lorsque la jeune est prise à fumer du cannabis dans les locaux de la MECS, un cadre de l'institution rappelle l'interdiction (tout en déposant plainte) mais le professionnel relate avoir été choqué, au commissariat, du si peu de sens donné à la démarche par le représentant de la loi.

58 De façon forte et unanime, l'ensemble des professionnels interviewés regrettent et s'interrogent sur la réaction tardive, voire l'absence de réponse de la justice, aux multiples actes de délinquance commis par ces jeunes. Pour beaucoup, il s'agit d'une défaillance majeure du système de protection de l'enfance qui, à la fois renforce les jeunes dans un sentiment de toute-puissance, d'impunité et banalise les actes de délinquance.

> « Malgré toutes les plaintes qu'il y avait, tous les jugements, rien ne se passait. On était dans l'attente de. Y'avait des plaintes qui s'accumulaient, des plaintes de jeunes qui avaient été agressés (...) Enfin tout ça, ça s'accumulait et nous, on était dans l'attente d'une justice parce qu'il fallait que ça s'arrête tout ça ! Y avait rien, rien qui se passait ! Y a eu une année comme ça où y a rien eu pour elle. Elle était au-dessus de toutes les lois. Nous, c'était épuisant parce que quoi qu'on pouvait dire : "Attention ! T'es en sursis là !", Non, ça tombait pas. Ils attendaient la majorité parce que soit disant que ça allait tomber à la majorité mais, néanmoins, elle avait encore deux ans à faire avant sa majorité. Du coup, ça a été deux ans de n'importe quoi. » (Intervenant MECS)

59 Devant l'absence et la lenteur des réponses judiciaires, la situation de L. se serait rapidement dégradée[41].

Une multiplicité d'intervenants, un manque de définition des places et des rôles de chacun

60 De nombreux intervenants peuvent graviter autour de la situation d'un jeune. Lors de la prise en charge de J. par le foyer éducatif, sont présents : la MPE, la PJJ, le Foyer d'action éducative (FAE) et le représentant d'un lieu de vie ; tous ont un rôle mais leur coordination est confuse et la définition de leurs territoires d'action reste floue.

L'intervenant du foyer, qui demeure « le fil rouge » de la prise en charge, explique, par exemple, que c'est lui qui prépare le séjour en CER alors qu'il s'agit d'une mesure pénale relevant de la PJJ. De plus, selon lui, l'attitude de la PJJ est en contradiction avec l'action entreprise par le foyer éducatif qui incrimine le manque de suivi de cette dernière. Enfin, l'absence de partage d'informations entre les interlocuteurs est évoquée comme source de dysfonctionnement. Pour certains, domine l'impression d'un travail morcelé autour du jeune sans véritable « pilote » pour fédérer les différentes actions.

61 Autre illustration, le retour du séjour de rupture de L. où interviennent quatre protagonistes : la MPE, le foyer éducatif, l'association ayant en charge le séjour et la PJJ. De façon générale, l'intervenant du foyer déplore le manque de liens et de communication avec l'association :

> « on n'arrivait pas à voir les gens qu'il fallait, y avait beaucoup d'intermédiaires (...) L'association X devait travailler certaines choses avec elle qui n'ont pas été faites, ce qui fait qu'elle est restée deux mois sur son quartier. »

62 La répartition des tâches avec le foyer éducatif ne semble pas non plus très claire pour l'association X qui rapporte des « embrouilles » :

> « Le foyer X n'en voulait plus et nous a contacté pour un séjour de rupture, ce n'était pas très clair non plus, normalement, c'est le Conseil général qui instruit les demandes. Ce n'était pas clair, qui demandait quoi ? Le prescripteur était-il au courant ? » (Cadre association X)

Un service de terrain fondamental mais insaisissable

63 Les deux jeunes dont il est question dans cette étude ont fréquenté les permanences d'un service de terrain de leur quartier très tôt dans leur parcours en protection de l'enfance et de façon assez régulière. Ce dernier a eu un rôle important pour ces jeunes : ils y ont effectué des chantiers d'insertion, allaient y parler. Selon certains professionnels, ce service est vécu par les jeunes comme « une seconde famille ».On peut rappeler que le secteur de la prévention spécialisée, proche de l'éducation populaire, s'est développé dans les années 1950 en opposition aux modes d'intervention classiques de type Aide éducative en milieu ouvert (AEMO) et internat pour les jeunes en difficulté et/ou en voie de marginalisation. Le travail des éducateurs de rue au sein d'un territoire donné, est assez diversifié, il relève à la fois du suivi individuel et de la mise en place d'actions collectives[42]. Leur intervention se fonde sur deux principes : la libre adhésion et le respect de l'anonymat du jeune. Toutefois, cette manière de travailler, basée sur une relation de confiance établie avec le jeune, est tantôt qualifiée de « discrète » et tantôt critiquée :

> « Des fois, je trouve ça bien, des fois, je trouve ça enquiquinant parce qu'ils ont des éléments qui pourraient nous aider à travailler, à travailler collectivement aussi. » (Intervenant foyer éducatif)

64 La question de la communication et de la collaboration avec ce service, dont le travail paraît quelque peu « clandestin », demeure un point de tension dans les prises en charge des deux jeunes de notre étude. Toutefois, on peut penser que la manière de travailler des éducateurs de rue offre au jeune une « accroche » qui par ses principes mêmes (absence de mandat, anonymat, rencontres spontanées) « déprofessionnalise » le travailleur social au regard du jeune. La rencontre avec une personne « non-technicienne[43] » librement rencontrée par le jeune peut permettre la mise en place d'une véritable relation. C'est d'ailleurs bien en termes d'une impossible « rencontre » avec le jeune, qu'est évoquée la difficulté à travailler avec les adolescents considérés comme « incasables ».

Au final : un sentiment d'impuissance, un travail « dans l'urgence »

65 Sentiment d'échec, de gâchis, d'impuissance constituent le ressenti, unanimement partagé, des professionnels.

> « Le jeune va simplement nous montrer qu'il ne va pas bien, nous, on ne va pas pouvoir faire grand-chose. » (Cadre foyer de l'enfance)

66 Ou bien :

> « On n'a rien fait quoi... Le sentiment qu'on a, c'est qu'à la fin de la prise en charge, on ne peut pas dire qu'on l'ait aidé. » (Intervenant foyer de l'enfance)

67 Derrière ces propos, on peut lire en creux la mise en échec par le jeune dit « incasable » du savoir et du savoir-faire du professionnel. Finalement, il s'opère comme un jeu de miroir entre le jeune perdu et l'équipe éducative qui a le sentiment d'être égarée elle aussi. Cette « sensation de patauger » et/ou ce sentiment d'impuissance face à la détresse manifestée par le jeune sont d'autant plus exacerbés que ces professionnels de première ligne se sentent seuls dans la prise en charge éducative, c'est-à-dire sans mobilisation d'intervenants extérieurs venant d'autres champs, en l'occurrence des secteurs sanitaires et judiciaires. A cela s'ajoute, pour certains, un sentiment d'épuisement :

> « Il faut parfois tenir le coup, ces jeunes-là, ça déglingue les éducs ! » (Cadre foyer de l'enfance).

68 Pour la plupart des éducateurs rencontrés, le travail éducatif avec ces deux jeunes dit « incasables » se résume en fait à « gérer l'urgence », autrement dit à rechercher des solutions ou des réponses à leurs passages à l'acte ne laissant aucune place à un travail de compréhension et d'élaboration de leur souffrance.

69 Dans tous les cas, ce sont des jeunes qui « marquent » les professionnels des institutions et les souvenirs sont assez négatifs. Certains les décrivent cependant comme attachants voire passionnants.

> « Cette mouflette, on avait envie de faire un bout de chemin avec elle. C'était une gamine difficilement accessible pourtant, elle avait cette intelligence, une gamine qui n'était pas obtuse, qu'entendait des choses. » (Cadre MECS)

Le jeune, sa pathologie et le soin psychique

Échec des prises en charge psychologiques

70 Tous les professionnels interviewés notent une absence de désir de soin psychologique de la part de ces jeunes. Pourtant, les intervenants considèrent celui-ci comme un remède miracle à tous les problèmes des jeunes - les professionnels utilisent d'ailleurs l'analogie de la « clé » qui viendrait tout solutionner. Le soin, bien que sans demande du jeune, est ainsi fortement idéalisé. D'aucun néanmoins reconnaissent le besoin de temps pour mettre en place une telle démarche thérapeutique.

71 Dans les parcours analysés, des hospitalisations de très courtes durées ont toutefois eu lieu : lors d'une crise de violence et de tentatives de suicide. L'hospitalisation est perçue comme l'ultime recours mais se traduit le plus souvent par une déception pour les professionnels qui ne se sentent ni aidés ni soutenus par les équipes de la pédopsychiatrie :

> « Elle a fait deux TS pendant la prise en charge, elle a été hospitalisée. Dès qu'elle a été mieux, coup du fil de l'hôpital : "faut venir la chercher". On n'avait pas de relais

> pour ça. On a demandé à ce qu'elle soit vue par un psychiatre en interne : "elle relève bien de vos compétences, voilà... D'accord, elle est entourée d'éducs, vous êtes là pour ça, c'est bien ..." Ça ne nécessitait pas d'hôpital derrière, elle était suffisamment entourée... Grande solitude je dirais, grande solitude ... comme toutes les situations complexes et ... extrêmes. » (Cadre foyer éducatif)

72 L'absence d'une décompensation suffisamment forte qui nécessiterait une hospitalisation plus longue justifie le renvoi rapide vers l'institution éducative assorti d'un « il est bien chez vous ». Globalement, les professionnels font part de leurs difficultés à travailler avec le monde de la pédopsychiatrie et déplorent son manque d'ouverture.

Le rôle du psychologue dans les institutions

73 Les éléments qui précèdent posent la question du rôle du psychologue en institution.En général, ce dernier reçoit les jeunes à leur arrivée dans l'établissement au cours d'un entretien qui fait partie du protocole d'accueil. Ce professionnel peut aussi réaliser des entretiens réguliers avec le jeune si ce dernier le souhaite. Le but est d'aider le jeune à comprendre les raisons de son placement, à se réapproprier son histoire, à prendre conscience des difficultés parentales et à travailler sur la culpabilité d'être placé. Il s'agit là, selon certains professionnels, de préparer le jeune à un travail thérapeutique qui se ferait à l'extérieur de l'institution. Cependant, tant que la situation du jeune n'est pas stabilisée (on ne sait pas où il va aller, ce qu'il va devenir), le psychologue est hésitant à entamer un travail de soutien. Ainsi, cette démarche n'a jamais pu s'effectuer pour L. et J.

74 Pour d'autres, le psychologue est « là pour débroussailler un peu, il joue le rôle de conseiller technique auprès de l'équipe » (Intervenants foyer de l'enfance). Cependant, toujours selon les professionnels y compris le psychologue, il n'est pas dans sa mission de faire de la supervision des équipes éducatives ou de l'analyse des pratiques, qui, toujours selon les interviewés, devraient être systématiquement proposées par l'institution :

> « Quelqu'un qui vient mettre un peu de distance et de mots sur ce que les équipes peuvent vivre et pointer quand il sent que quelqu'un peut être malmené psychiquement, qui fait le lien avec la direction. Le psychologue peut avoir ce rôle-là. Je pense qu'à l'époque, y avait pas. » (Intervenant foyer de l'enfance)

Le manque de supervision

75 Le temps de réflexion et d'aide à la compréhension de la problématique du jeune, en présence d'un intervenant extérieur, existe peu dans les institutions éducatives enquêtées ou bien a existé mais n'a pas été renouvelé. La nécessité d'un espace destiné aux éducateurs afin d'y exprimer leurs sentiments, leur « trop plein » est mis en avant par le psychologue interviewé qui craint, en cas d'absence prolongée, un risque « d'explosion » des professionnels. Certains relatent bien le fait d'avoir bénéficié d'un espace de parole et de réflexion spécifique mais constatent avec regret que le jeune dit « incasable » occupait alors toute la place.

76 Il ressort aussi que les professionnels utilisent fréquemment la réunion d'équipe hebdomadaire pour évoquer leurs difficultés face à une situation. Dans d'autres cas, c'est le chef de service qui a eu un rôle particulièrement « soutenant » ou qui a fait preuve de « bienveillance » pour les éducateurs. Pour finir, si certains professionnels vont voir de leur propre chef un psychologue pour les aider quand ils sont en difficulté avec un jeune, cela reste rare. Quelques éducatrices interviewées, les plus jeunes, ont effectué cette démarche :

> « Y a aussi l'éducateur qui peut y aller seul parce qu'il rencontre des difficultés auprès d'un adolescent (...) On peut aller se confier aussi parce les éducateurs, y a des fois... on aurait bien envie de crier après l'institution, après les collègues, après ... C'est un lieu aussi sécurisé entre guillemets, effectivement je pense qu'on peut tout dire, on peut se requinquer un petit peu là-bas ou quand on se trouve dans une impasse avec un jeune, ça peut arriver. (...) Quand l'éducateur lui rencontre un psychologue, c'est pas mal parce que ça peut lui amener des pistes de travail, ça lui permet une réflexion sur lui-même aussi et puis de se dégager d'un certain nombre de choses parce que je pense qu'on est amené à prendre des choses qui ne nous appartiennent pas. » (Intervenant foyer éducatif)

77 La souplesse de fonctionnement d'une structure du type Maison des Adolescents est d'ailleurs soulignée : le professionnel peut s'y rendre seul comme c'est le cas ici mais aussi avec le jeune pour l'amener à consulter.

78 Demeure la solitude des professionnels face aux situations. Ainsi, un intervenant interviewé qui, tout en affirmant ne pas travailler seul et beaucoup échanger avec ses collègues, souligne portant qu'il ne dispose pas d'espace de supervision :

> « On n'a jamais le temps de se bloquer une demi-journée pour parler. On est happé par le quotidien, les urgences, les audiences non prévues. La supervision serait nécessaire, on se sent pompé, envahi par ces situations, le dossier ne nous quitte pas. » (Intervenant ASE)

79 Au même titre que la supervision, l'analyse des pratiques, également réalisée avec un intervenant extérieur, est aussi mentionnée par les professionnels comme une grande absente de l'organisation du travail. Dans certaines structures, à l'image de la supervision, elle a existé un temps puis a cessé. Alors que la supervision est vue comme un temps qui sert à décharger les affects, l'analyse des pratiques est axée sur le travail de mise à jour et d'élaboration des représentations pouvant entraver les pratiques. Pour certains professionnels, et particulièrement les plus jeunes, la mise en place d'un tel groupe « c'est le bonheur total ! »

4. En guise de conclusion : le soin par l'éducatif

80 Les propos recueillis sur le manque de supervision ou d'analyse des pratiques montrent que les intervenants sont demandeurs de lieux de parole qui permettent de prendre de la distance face aux situations, de les « refroidir » et ainsi de trouver les ressources nécessaires pour « tenir » le cadre face aux jeunes.

81 Cependant, ces professionnels ne sont pas sensibilisés à une dimension fondamentale, à savoir la supervision et l'analyse des pratiques, qui ne sont pas de simples supports pour endiguer les jeunes mais constituent, selon nous, de véritables outils thérapeutiques. Ce que nous souhaitons souligner c'est la nécessité d'un travail de *contention psychique* en amont à toute prise en charge psychologique individuelle. En effet, ces jeunes souffrent de graves entraves à la subjectivation qui ne leur permettent pas un accès direct au travail psychologique dans un dispositif classique. De ce fait, nous pensons qu'il est nécessaire, au préalable, de les aider à se construire sur le plan psychique grâce à une prise en charge institutionnelle[44]. C'est pourquoi, « l'incasable » ne doit pas être perçu comme un entre-deux ne relevant ni du monde éducatif ni du monde psychiatrique mais doit être accueilli par *l'institution* éducative qui, avec l'aide de *l'institution* psychiatrique, doit devenir « institution soignante » en offrant un cadre souple mais non poreux à ces jeunes. Mais ce cadre soignant[45], les équipes ne peuvent l'offrir que si elles sont elles-

mêmes encadrées et soutenues grâce, comme les intervenants le perçoivent clairement, au travail de supervision et d'analyse des pratiques. Cette idée d'institution soignante a largement été développée dans le champ de la psychothérapie institutionnelle[46] dans le cadre de la prise en charge des psychotiques. Certains des aspects développés dans ce champ sont transposables dans la prise en charge des « incasables » car leur problématique nécessite un travail préalable de restauration/instauration du contenant psychique avant de pouvoir travailler sur les contenus (psychiques). Travail sur le contenant qui ne peut se faire qu'en acceptant les attaques du cadre et d'y survivre[47]. Mais à l'impossible nul n'est tenu, les éducateurs ne peuvent contenir que s'ils sont contenus eux-mêmes. Ils ne peuvent « aller au front » que si l'institution leur offre une « base arrière » solide qui reconnaît leur souffrance face aux attaques et leur permet de les élaborer pour ce qu'elles sont : une tentative paradoxale, faite de destructivité, de nouer un lien avec l'autre. Ainsi, les temps de supervision donneraient corps à une enveloppe protectrice institutionnelle où seraient analysés les effets de la destructivité de ces sujets « incasables » tant sur les individus que sur l'équipe[48].

82 http://www.cesdip.fr/IMG/pdf/reflexions_psy_banlieues.pdf

BIBLIOGRAPHIE

Barreyre (Jean-Yves), Fiacre (Patricia), Joseph (Vincent), Makdessi (Yara), *Une souffrance maltraitée. Parcours et situations de vie des jeunes dits « incasables »*, Rapport de recherche, ONED-CEDIAS, 2008.

Bourquin (Jacques), « On les appelait en 1950 les « cas résiduels ». Ils furent plus tard les « incasables »... La protection judiciaire et les mineurs difficiles », *Revue d'histoire de l'enfance irrégulière*, n° hors-série, 2007. http://rhei.revues.org/index3014.html

Castelain Meunier (Christine), « Tensions et contradictions dans la répartition des places et des rôles autour de l'enfant », *Dialogue*, 165, 2004, p. 33-44.

Chartier (Jean-Pierre), Chartier (Laetitia), *Délinquants et psychanalystes. Les chevaliers de Thanatos,* Paris, Hommes et groupes éditeurs, 1986, 188 p.

Chartier (Jean-Pierre), « Ni vraiment fous, ni simplement délinquants : les incasables » *in Les adolescents difficiles*. Journées d'études 4-6 mai 1988, Service d'études, Centre de formation et d'étude de l'Education surveillée, Vaucresson, 1988, p. 99-105.

Chartier (Jean-Pierre), « Approche psychanalytique de « l'incasable», *Bulletin de psychologie*, 52 (3), 441, 1999, p. 317-320.

Chartier (Jean-Pierre), *Les adolescents difficiles. Psychanalyse et éducation spécialisée*, Paris, Dunod, 2004, 247 p.

Corbillon (Michel), « Interventions socio-éducatives : la place du réseau social des usagers », *in* Fablet (Dominique) [dir.] *Les interventions socio-éducatives. Actualité de la recherche*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 93-112.

Delion (Pierre), *Soigner la personne psychotique en institution*, Paris, Dunod, 2004, 210 p.

Desquesnes (Gillonne), *Sociabilité, réseau, vulnérabilité relationnelle et contexte social des familles dites dysfonctionnelles par les services de protection de l'enfance : une approche de la maltraitance*, Thèse pour le doctorat de sociologie sous la direction de Dominique Beynier, Université de Caen Basse-Normandie, 2009.

Flavigny (Hubert), « De la notion de psychopathie », *Revue de neuropsychiatrie infantile*, 25, 1, 1977, p. 19-75.

Fustier (Paul), Le travail d'équipe en institution. *Clinique de l'institution médico-sociale et psychiatrique*, Paris, Dunod, 2004, 145 p.

Gaillard (Bernard), « Adolescents violents ou délinquants, une clinique de l'histoire et de l'actualité d'un rapport au contexte », *Spirale*, 37, 2006, p. 23-37.

Guigue (Michèle), Bruggeman (Delphine), Lemoine (Maryan), Lesur (Eric), Tillard (Bernadette), *Des jeunes de 14-16 « incasables » ? Itinéraires de jeunes aux marges du collège*, Rapport final, ONED, 2008.

Lamothe (Pierre), « Psychopathie « américaine » et psychopathie « française » : une confrontation clinique et culturelle », *Evolution psychiatrique,* 66, 2001, 602-608.

Larrivée (Marie-Claude), Lavergne (Chantal), Dufour (Sarah), Trocmé (Nico), « L'abus physique avec ou sans autres formes de mauvais traitements : deux réalités ? » *Revue de psychoéducation*, 38, 1, 2009, p. 73-95.

Le Gall (Didier), Les récits de vie : approcher le social par le pratique *in* Deslauriers (Jean.-Pierre.) [dir.], *Les méthodes de la recherche qualitative*, Québec, Presse de l'université de Québec, 1988, p. 35-48.

Libeau Mousset (Laurence), Winter (Anne), *Les mineurs dits incasables. Une analyse des facteurs de risque de vulnérabilité des adolescents, à travers leur parcours de vie et leurs prises en charges institutionnelles*, Rapport final de recherche, Institut de criminologie et de sciences humaines, Université Rennes 2 Haute-Bretagne, 2008.

Léomant (Christian) [dir.], *Le milieu ouvert judiciaire. Réalités et représentations. Une recherche-formation dans les Yvelines*, Centre de recherche interdisciplinaire de Vaucresson, CNRS, Travaux de recherche, 12, 1995.

Léomant (Christian), Sotteau-Léomant (Nicole), *Aide contrainte et citoyenneté, justice des mineurs et intervention éducative en milieu ouvert*, Rapport de recherche, GERS-CNRS, 2001.

Lesourd (Serge), « Les désarrimés de la loi », *in* Rassial (Jean-Jacques) et *al.,Y a-t-il une psychopathologie des banlieues ?* Ramonville Saint-Agne, Erès, 2002, p. 33-41.

Marcelli (Daniel), Braconnier (Alain), « Les conduites psychopathiques », *in Adolescence et psychopathologie,* Paris, Masson, 1995, 4ème éd., p. 305-323.

Morhain (Yves), Martineau (Jean-Pierre), « Malaise social et violences d'adolescents », *Cahiers de psychologie clinique*, 16, 2001/1, p. 79-96.

Mucchielli (Laurent), « Quelques réflexions critiques sur la psychopathologie des banlieues », *VEI Enjeux*, 126, 2001, p. 102-114.

Penot (Bernard), « Travailler psychanalytiquement à plusieurs : la reprise d'un temps premier du processus de subjectivation », *Adolescence*, 50, 2004/4, p. 833-842.

Pinel (Jean-Pierre), « Traumatismes en institutions », *Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe*, 42, 2004/1, p. 139-149.

http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=RPPG_042_0139

Pinel (Jean-Pierre), « Violences adolescentes en institutions : report de configurations de liens familiaux incorporées», *Dialogue*, 176, 2007/2, p. 23-35.

Plagès (Marie), *Observation des dispositifs de prise en charge psychologiques chez des adolescents placés à l'aide sociale à l'enfance présentant des conduites de rupture*, Mémoire de master recherche sous la direction de Nadine Proia-Lelouey et Didier Drieu, Université de Caen Basse-Normandie, 2007.

Racamier (Paul-Claude), *L'esprit des soins*, Paris, Editions du collège, 2002, 124 p.

Roussillon (René), « La fonction symbolisante de l'objet », *Revue française de psychanalyse*, 61(2), 1997, p. 399-413.

Salmon (Anne), Mais que font les éducateurs ? *Le travail social à l'épreuve du politique*, Paris, Desclée de Brouwer, 2009, 217 p.

Selosse (Jacques), « L'inquiétante étrangeté des incasables », *Adolescence*, 59, 2007/1, p. 9-18.

Winnicott (Donald W.), « La tendance antisociale », *in De la pédiatrie à la psychanalyse*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1969, p. 175-184.

Winnicott (Donald W.), « L'utilisation de l'objet et le monde de relation à l'objet au travers des identifications », *inJeu et réalité*, Paris, Gallimard, 1975, p. 120-131.

NOTES

1. Cette recherche a été réalisée et financée dans le cadre d'un Contrat Plan Etat Région - Maison de la recherche en sciences humaines - Université de Caen Basse-Normandie en partenariat avec la Mission protection de l'enfance d'un département.

2. Nous regroupons sous ce néologisme les différents intervenants du soin psychique (psychiatre, psychologue).

3. Jean-Pierre Chartier, Laetitia Chartier, *Délinquants et psychanalystes. Les chevaliers de Thanatos*, Paris, Hommes et groupes éditeurs, 1986 ; Jean-Pierre Chartier, *Les adolescents difficiles. Psychanalyse et éducation spécialisée*, Paris, Dunod, 2004.

4. Jean-Pierre Chartier, « Ni vraiment fous, ni simplement délinquants : les incasables » *in Les adolescents difficiles*. Journées d'études 4-6 mai 1988, Service d'études, Centre de formation et d'étude de l'Education surveillée, Vaucresson, 1988, 99-105.

5. Jean-Yves Barreyre, Patricia Fiacre, Vincent Joseph, Yara Makdessi, *Une souffrance maltraitée. Parcours et situations de vie des jeunes dits « incasables »*, Rapport de recherche, 2008, CEDIAS-ONED.

6. Michèle Guigue, Delphine Bruggeman, Maryan Lemoine, Éric Lesur, Bernadette Tillard, *Des jeunes de 14-16 ans « incasables » ? Itinéraires de jeunes aux marges du collège*, Rapport final, ONED, 2008.

7. Ce terme n'est pas, dans ce contexte, à entendre dans son sens psychopathologique bien qu'il y renvoie.

8. Jacques Bourquin, « On les appelait en 1950 les « cas résiduels ». Ils furent plus tard les « incasables »... La protection judiciaire et les mineurs difficiles », *Revue d'histoire de l'enfance irrégulière*, n° hors-série, 2007 http://rhei.revues.org/index3014.html.

9. Voir par exemple Yves Morhain, Jean-Pierre Martineau, « Malaise social et violences d'adolescents », *Cahiers de psychologie clinique*, 16, 2001/1, p. 79-96 ; Bernard Gaillard, « Adolescents violents ou délinquants, une clinique de l'histoire et de l'actualité d'un rapport au contexte », *Spirale*, 37, 2006, p. 23-37.

10. Jean-Pierre Chartier, Laetitia Chartier, *op. cit.*

11. Jacques Selosse, « L'inquiétante étrangeté des incasables », *Adolescence*, 59, 2007/1, p. 9-18.

12. Jean-Pierre Pinel, **«** Violences adolescentes en institutions : report de configurations de liens familiaux incorporées», *Dialogue*, 176, 2007/2, p. 23-35.

13. Serge Lesourd, « Les désarrimés de la loi », *in Y a-t-il une psychopathologie des banlieues ?* Ramonville Saint-Agne, Erès, 2002, p. 33-41.

14. Hubert Flavigny, « De la notion de psychopathie », *Revue de neuropsychiatrie infantile*, 25, 1, 1977, p. 19-75.

15. Laurence Libeau Mousset, Anne Winter, Les mineurs dits incasables. Une analyse des facteurs de risque de vulnérabilité des adolescents, à travers leur parcours de vie et leurs prises en charges institutionnelles, Rapport final de recherche, Institut de criminologie et de sciences humaines, Université Rennes 2 Haute-Bretagne, 2008.

16. Didier Le Gall, « Les récits de vie : approcher le social par le pratique » *in Les méthodes de la recherche qualitative*, Québec, Presse de l'université de Québec, 1988, p. 35-48.

17. Dans son analyse de l'imaginaire psychique des équipes éducatives ayant à prendre en charge des jeunes violents, Fustier fait aussi référence à la figure fantasmatique du fauve (Paul Fustier, *Le travail d'équipe en institution. Clinique de l'institution médico-sociale et psychiatrique,* Paris, Dunod, 2004).

18. Serge Lesourd, *op. cit.*

19. Serge Lesourd, *op. cit.*

20. Donald W. Winnicott, « La tendance antisociale », *in De la pédiatrie à la psychanalyse*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1969, p. 175-184.

21. Précisons que nous faisons référence à la notion française de psychopathie qu'il faut clairement différencier de la conception anglo-saxonne (Pierre Lamothe, « Psychopathie « américaine » et psychopathie « française » : une confrontation clinique et culturelle », *Evolution psychiatrique,* 66, 2001, p. 602-608).

22. Hubert Flavigny, *op. cit.*

23. Des spécialistes s'accordent pour reconnaître qu'une première esquisse de ce trouble fut dressée par l'aliéniste Pinel à l'aube des années 1800. D'autres estiment que ce terme prend racine au XIX^{e} siècle dans différentes approches que sont les travaux de Kraepelin, la notion de *moral insanity* du psychiatre britannique Pritchard et les conceptions de Morel puis de Magnan, qui considèrent la psychopathie comme une dégénérescence héréditaire. Aujourd'hui, les grandes classifications internationales des troubles mentaux reconnaissent la psychopathie comme un trouble de la personnalité. La psychopathie s'appréhende dans le cadre du DSMIV comme la tendance antisociale. Voir le chapitre que consacrent Daniel Marcelli et Alain Braconnier aux conduites psychopathiques dans leur ouvrage *Adolescence et psychopathologie,* Paris, Masson, 1995, 4ème éd., p. 305-323.

24. Pour insister sur l'aspect social des troubles et pour montrer l'importance de la transgression, Flavigny parle de « psychopathes asociaux » (Hubert Flavigny, *op. cit.*).

25. Marie-Claude Larrivée, Chantal Lavergne, Sarah Dufour, Nico Trocmé,« L'abus physique avec ou sans autres formes de mauvais traitements : deux réalités ? », *Revue de psychoéducation*, 38, 1, 2009, p. 73-95.

26. Immigration qui constitue en soi également un traumatisme plus ou moins massif.

27. Christian Léomant, Nicole Sotteau-Léomant, *Aide contrainte et citoyenneté, justice des mineurs et intervention éducative en milieu ouvert*, rapport de recherche, GERS-CNRS, 2001, p. 9.

28. Christine Castelain Meunier, « Tensions et contradictions dans la répartition des places et des rôles autour de l'enfant », *Dialogue*, 165, 2004, p. 33-44.

29. Jean-Pierre Chartier, 2004, *op. cit.*, p. 67.

30. Jean-Pierre Chartier, Laetitia Chartier, *op.cit.* ; Jean-Pierre Chartier, 2004, *op.cit.*

31. Christian Léomant (sous la dir.), *Le milieu ouvert judiciaire. Réalités et représentations. Une recherche-formation dans les Yvelines*, Centre de recherche interdisciplinaire de Vaucresson, CNRS, Travaux de recherche, 12, 1995, p. 98.

32. Michel Corbillon, « Interventions socio-éducatives : la place du réseau social des usagers », *in Les interventions socio-éducatives. Actualité de la recherche*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 93-112. Voir aussi Gillonne Desquesnes, *Sociabilité, réseau, vulnérabilité relationnelle et contexte social des familles dites dysfonctionnelles par les services de protection de l'enfance : une approche de la maltraitance*, Thèse pour le doctorat de sociologie sous la direction de D. Beynier, Université de Caen Basse-Normandie, 2009.

33. Laurent Mucchielli, « Quelques réflexions critiques sur la psychopathologie des banlieues », *VEI Enjeux*, 126, 2001, p. 102-114. http://www.cesdip.fr/IMG/pdf/reflexions_psy_banlieues.pdf

34. De façon caricaturale, il s'agit de la représentation du *serial killer.*

35. N'oublions que ces sujets font partie des tableaux psychopathologiques qui « externalisent » leurs conflits psychiques.

36. Certains font d'ailleurs référence aux travaux de Maurice Berger critiquant l'idéologie du maintien du lien familial.

37. Jean-Pierre Pinel, « Traumatismes en institutions », *Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe*, 42, 2004/1, p. 139. http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=RPPG_042_0139

38. Expression reprise à Jean-Yves Barreyre et al., *op. cit.*

39. Jean-Pierre Pinel, 2007, *op. cit.*, p. 26.

40. Institut thérapeutique éducatif et pédagogique.

41. Ce tableau des troubles et du milieu de vie du jeune questionne le sens de la catégorisation « enfant en danger » - « enfant dangereux » et de son traitement (articles 375 et suivants du Code civil - ordonnance 45), aspect non développé dans ce texte.

42. Anne Salmon, *Mais que font les éducateurs ? Le travail social à l'épreuve du politique*, Paris, Desclée de Brouwer, 2009.

43. Hubert Flavigny, *op. cit.*, p. 63.

44. Bernard Penot, « Travailler psychanalytiquement à plusieurs : la reprise d'un temps premier du processus de subjectivation », *Adolescence*, 50, 2004/4, p. 833-842.

45. Paul-Claude Racamier, *L'esprit des soins*, Paris, Editions du collège, 2002.

46. Voir Pierre Delion pour une revue historique (Pierre Delion, *Soigner la personne psychotique en institution*, Paris, Dunod, 2004).

47. Donald W. Winnicott, « L'utilisation de l'objet et le monde de relation à l'objet au travers des identifications » *in Jeu et réalité*, Paris, Gallimard, 1975 ; René Roussillon, « La fonction symbolisante de l'objet », *Revue française de psychanalyse*, 61(2), 1997, p. 399-413.

48. Jean-Pierre Pinel, 2004, *op. cit.*

RÉSUMÉS

Cet article expose les premiers résultats d'une recherche portant sur les trajectoires institutionnelles de jeunes dits « incasables ». A partir de la reconstitution sur dossier de deux parcours en protection de l'enfance et d'entretiens menés avec les professionnels concernés, nous esquissons un tableau des troubles et de l'environnement familial et revisitons les mesures successives de ces trajectoires complexes et chaotiques. Outre le cumul d'évènements négatifs dans la vie de ces jeunes, nous constatons un cumul de dysfonctionnements institutionnels qui a pour effet de démultiplier les problèmes. Nous nous interrogeons, alors que les deux sujets présentent un tableau clinique qui s'apparente aux conduites psychopathiques, sur

l'impossibilité des professionnels à situer ces « incasables » dans ce cadre psychopathologique qui leur permettrait pourtant de penser la problématique à laquelle ils sont confrontés. Enfin, nous questionnons l'articulation des institutions éducative et psychiatrique. Alors que les deux institutions tendent à se les renvoyer, chacune les considérant comme étant hors de leur compétence, nous développons l'idée selon laquelle c'est à l'institution éducative d'être soignante mais qu'elle ne peut répondre à cette mission qu'avec l'aide des professionnels du soin. Ces derniers ont à maintenir des dispositifs (supervision, analyse des pratiques) qui permettent aux équipes de trouver une contenance face aux attaques qu'elles subissent de la part de ces jeunes.

This paper examines the first results of a research about institutional trajectories of multiproblem young people. Based on files and semi-structured interviews of professionals, we reassemble the elements of two different trajectories in child protection. We sketch a portrait of the troubles presented by two different youngsters and their home environment. We review each of the child protection measures that form chaotic and complex trajectories. The results show both an accumulation of negative events in the life of these two youngsters and an accumulation of malfunctions of the institutions of which the consequences are a sequel of problems. Although the two subjects present troubles which have things in common with the antisocial personality disorder, we wonder about the inability of professionals to classify these subjects in this psychopathological frame that might allow them to understand the problem they are confronted with. Finally we question the connection between educational and psychiatric institutions. Each of these two institutions tends to reject theses youngsters because they consider them as out of their skills. We elaborate the idea that the educational institution might care efficiently for them, if the containing function of health professionals, who would maintain supervision systems in order to protect the team of the attacks of the youngsters, was provided.

Este artículo expone los primeros resultados de una investigación sobre las trayectorias institucionales de jóvenes denominados "incolocables". A partir de la reconstrucción en el expediente de dos trayectorias pertenecientes a la protección de la infancia y de entrevistas realizadas a los profesionales involucrados, esbozamos un gráfico de los problemas y del entorno familiar y repasamos las medidas sucesivas de estas trayectorias complejas y caóticas. Además de la acumulación de eventos negativos en la vida de estos jóvenes, constatamos una acumulación de disfuncionamientos instituciones que ocasiona la multiplicación de los problemas. Nos interrogamos, mientras que ambos sujetos presentan un cuadro clínico que se relaciona con conductas psicopáticas, sobre la imposibilidad de los profesionales de ubicar a estos "incolocables" en este marco psicopatológico que les permitiría, sin embargo, pensar en la problemática con la que son confrontados. Por último, nos cuestionamos la articulación de las instituciones educativa y psiquiátrica. Si bien ambas instituciones tienden a enviarse a estos jóvenes la una a la otra, porque cada una los considera fuera de su competencia, nosotros desarrollamos la idea según la cual le corresponde a la institución educativa darles la atención necesaria, pero ésta no puede cumplir con esta misión sin la ayuda de los profesionales psiquiátricos. Estos últimos deben mantener dispositivos (supervisión, análisis de las prácticas) que les permitan a los equipos hallar una contención frente a los ataques que sufren por parte de estos jóvenes.

INDEX

Mots-clés : conduites psychopathiques, mesure éducative
Keywords : antisocial personality disorder, child protection measures, institution, multiproblem young people
Palabras claves : conductas psicopáticas, institución, jóvenes “incolocables”, medida educativa

AUTEURS

GILLONNE DESQUESNES

Docteure en sociologie, Gillonne Desquesnes est chargée d’études à l’université de Caen Basse-Normandie. Gillonne.desquesnes@unicaen.fr. Les trois auteurs sont membres du Centre d’étude et de recherche sur les risques et les vulnérabilités (CERReV) Université de Caen Basse-Normandie – Maison de la recherche en sciences humaines Esplanade de la paix 14032 Caen cedex.

NADINE PROIA-LELOUEY

Nadine Proia-Lelouey est professeure de psychologie clinique et psychopathologie à l’université de Caen Basse-Normandie. Nadine.proia-lelouey@unicaen.fr. Les trois auteurs sont membres du Centre d’étude et de recherche sur les risques et les vulnérabilités (CERReV) Université de Caen Basse-Normandie – Maison de la recherche en sciences humaines Esplanade de la paix 14032 Caen cedex.

DIDIER DRIEU

Didier Drieu est maître de conférences (HDR) en psychologie clinique et psychopathologie à l’université de Caen Basse-Normandie. Drieu.didier@neuf.fr. Les trois auteurs sont membres du Centre d’étude et de recherche sur les risques et les vulnérabilités (CERReV) Université de Caen Basse-Normandie – Maison de la recherche en sciences humaines Esplanade de la paix 14032 Caen cedex.